

Accueil > Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?



Ce site est le fruit d'un engagement de l'UDAF du Haut-Rhin : celui de soutenir les solidarités familiales, d'aider toutes celles et tous ceux qui accompagnent un proche handicapé ou âgé en perte d'autonomie, en portant à leur connaissance ce que de nombreuses associations, services publics et acteurs de proximité font pour eux.

Ces conjoints, pères, mères, enfants, belles-filles, frères, soeurs (...) sont appelés des aidants familiaux. Leur rôle est essentiel et particulièrement précieux. Le soutien qu'ils apportent peut être quotidien ou non, se faire au plus près de la personne aidée (en vivant à ses côtés) ou à distance, et prendre de multiples formes.

Qu'appelle t'on un aidant familial?

"L'aidant familial est la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes: nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques etc.." *Définition COFACE*

Un aidant familial est donc simplement un parent, un frère, une soeur, un conjoint, un enfant, une belle-fille (...) qui accompagne un proche ayant un besoin particulier de soutien et d'accompagnement, lié à un handicap ou à une perte d'autonomie. Cet accompagnement peut se faire que ce proche vive au sein de son propre domicile, au domicile de l'aidant, dans un établissement, ou alternativement, dans plusieurs lieux à la fois.

Quelles informations trouverez-vous sur ce site? Comment ce site est-il construit?

Les informations que vous trouverez sur ce site ont été recensées auprès d'aidants, d'associations (en particulier d'associations de soutien aux familles de personnes handicapées et/ou en perte d'autonomie) ainsi qu'auprès de professionnels qui agissent en faveur des aidants familiaux, **soit de manière directe, soit de manière indirecte** (accueil de jour, accueil temporaire de la personne aidée par exemple).

Accueil > Qui sommes-nous ?



Ce site ne prétend pas être complet et présenter tout ce qui existe comme aides en

faveur des aidants familiaux de Haut-Rhin. Nous n'avons en effet peut-être pas encore connaissance de certaines aides. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs et soutiens voient le jour régulièrement.

Ce site est donc évolutif : il sera amené à s'enrichir au fur et à mesure des contributions de chacun et de l'actualité.

Pour respecter les informations transmises par les associations, services et établissements, **nous avons souvent repris à l'identique** les termes qu'ils utilisent pour parler de leur action, à travers leurs plaquettes de présentation et d'information, leurs propres outils de communication (sites internet).

Toute personne (aidant, bénévole, professionnel, élu...) qui souhaite savoir ce qui se fait en faveur des aidants familiaux sur le département peut s'inscrire pour recevoir **le calendrier des actions et des manifestations.**

Parallèlement, toute personne à l'initiative d'une action, d'une actualité (formation, groupe de parole, séjour de répit, conférence...) peut aussi communiquer sur ce qu'elle fait par l'intermédiaire de ce calendrier, en remplissant le petit formulaire qui y est lié, ou en contactant la Maison des Associations Familiales et des Familles de l'UDAF 68 au 03 89 30 41 79 ou maison.udaf68@gmail.com.

Le calendrier peut ensuite être imprimé depuis n'importe quel ordinateur et diffusé à toute personne intéressée.

Des reportages et témoignages vidéo permettront de présenter des actions, des lieux, des initiatives et de donner la parole aux aidants familiaux.

Enfin, ce site est aussi un outil au service de tous les acteurs qui souhaitent communiquer sur ce qu'ils font toute l'année en faveur des aidants familiaux, grâce à un **formulaire en ligne permanent (ce formulaire est sur la page Partenaires)**. Il leur sera de même possible à tout moment de modifier leurs données.

Accueil > Qui sommes-nous ?

Qui est [l'UDAF 68](#) ?

Créée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 03 Mars 1945, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut Rhin a vu le jour le 18 Mai 1946, a été inscrite au Tribunal d'Instance le 25 Juin 1946 à COLMAR et agréée par l'UNAF le 13 Décembre 1946.

Ses missions sont inscrites au code de l'action sociale et des familles. Elles consistent avant tout à promouvoir, défendre et représenter les intérêts matériels et moraux des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques.

Le législateur a donc fixé à l'UDAF 68 le rôle de :

- **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer toutes les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles en désignant ou proposant des délégués familiaux dans les divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département ou la commune,
- **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

L'UDAF 68 appartient à un réseau national qui regroupe les 100 Unions Départementales d'Associations Familiales de France et les 22 Unions Régionales. Toutes ces unions sont coordonnées par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) dont le siège est à Paris et qui travaille en étroite collaboration avec les ministères et instances nationales (Haut Conseil de la Famille par exemple).

L'UDAF 68 représente à ce jour plus de 6 000 familles adhérentes issues de 35 associations familiales. Pour connaître ces associations, cliquez [ici](#).

Plus de 150 représentants familiaux siègent au sein de nombreux organismes (CAF, MSA, CCAS, Hôpitaux, OPH) ou participent à des groupes de travail (conférences territoriales de santé par exemple).

Accueil > Qui sommes-nous ?



Maison des Associations Familiales et des Familles de l'UDAF 68

En 2015, l'UDAF 68 a ouvert la **Maison des Associations Familiales et des Familles** qui:

- accueille, écoute les familles sur rendez-vous dans un espace convivial
- informe les familles par un entretien ou des réunions d'informations
- oriente les familles vers des associations, partenaires, structures adéquates
- soutient directement les familles (dispositifs gérés par l'UDAF)

Elle regroupe ainsi certaines **permanences d'associations familiales** ainsi que des dispositifs **de lutte contre les exclusions** (Point Conseil Budget, accès à la mobilité), **de soutien à la parentalité** (parrainage de proximité), **de solidarités intra et interfamiliales** (aide aux aidants familiaux, aide aux tuteurs familiaux).

Pour en savoir plus sur l'UDAF 68, n'hésitez pas à aller sur le site internet www.udaf68.fr.